01-FEB-2008 2007-8226

Ramik® Brun

Rodenticide résistant aux intempéries pour éliminer les souris des vergers, des plantations d'arbres de Noël, des zones récemment reboisées, des brise-vents et des pépinières.

GARANTIE: Diphacinone ……..... 0,005%

Avertissement, contient les allergènes blé et soja.
Ce produit contient du propionate de calcium à raison de 1,0 % à titre d'agent de conservation.

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI
N°D'ENREGISTREMENT: 11670 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET: 20 kg

HACCO, Inc.• 110 Hopkins Drive • Randolph, WI 53956

AGRICOLE

Usage réservé uniquement aux opérateurs antiparasitaires certifiés, aux exploitants agricoles et aux personnes autorisées dans le cadre d'un programme de lutte antiparasitaire reconnu par le gouvernement.

PRÉCAUTIONS: GARDER HORS DE PORTÉE DES ENFANTS, DES ANIMAUX DE COMPAGNIE ET DES ANIMAUX D'ÉLEVAGE. Peut être nocif ou létal si ingéré ou absorbé par la peau. Porter des gants résistant aux produits chimiques lors de la manipulation du produit et de l'élimination des carcasses de rongeurs, des appâts inutilisés et des contenants vides. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Se laver les mains avant de manger, boire, mâcher de la gomme, fumer ou aller aux toilettes. Laver la peau à fond avec de l'eau et du savon après avoir manipulé ce produit. Laver les vêtements contaminés séparément, à l'eau chaude et au savon, avant de les porter à nouveau. TENIR À L'ÉCART DES ALIMENTS DESTINÉS À LA CONSOMMATION HUMAINE OU ANIMALE.

Porter un pantalong long, une chemise à manches longues, des chaussettes et des chaussures, ainsi que des gants résistant aux produits chimiques. De plus, lors du chargement des macrogranulés ou des appâts dans le matériel d'épandage mécanique au sol ou de leur chargement et de leur distribution au moyen de matériel d'épandage manuel ou devant être poussé, il faut porter un respirateur muni d'un filtre antipoussières et antibrouillard de pulvérisation approuvé par le NIOSH et des lunettes protectrices.

Si le produit est avalé, il peut diminuer la capacité de coagulation du sang et causer des saignements.

Pour l'élimination des **s**ouris *(Microtus sp* et *Peromyscus s*p) dans les vergers d'arbres fruitiers (à noyaux et à pépins) producteurs et non-producteurs, les plantations d'arbres de Noël, les zones récemment reboisées, les brise-vents et les pépinières.

MODE D'EMPLOI: Si le produit pénètre sous les vêtements, les retirer immédiatement, se laver à grande eau et enfiler des vêtements propres.

RESTRICTIONS D'UTILISATION:
L'appât DOIT être placé dans un point d'appât protégé ou dans un endroit hors de portée des enfants, des animaux de compagnie ou des animaux d'élevage. NE PAS placer l'appât là où il risquerait de contaminer des aliments ou encore sur des surfaces venant en contact direct avec des aliments.

Pour une utilisation sécuritaire du produit, le point d'appât protégé doit présenter les caractéristiques suivantes :

- il doit être fabriqué avec un matériau d'une grande solidité (p. ex. métal ou plastique moulé par injection) afin que les enfants et les animaux non ciblés ne puissent le détruire;
- l'entrée doit être conçue de façon à ce que les enfants et les animaux non ciblés soient incapables d'atteindre l'appât;
- la structure interne doit faire en sorte que l'appât n'en tombe pas si le point d'appât est secoué;
- le panneau d'accès à l'intérieur doit se fermer de façon sécuritaire et pouvoir être verrouillé (p. ex. au moyen d'une vis ou d'un cadenas);
- l'ensemble du dispositif doit pouvoir être fixé de façon sécuritaire (p. ex. en le clouant en place);
- il doit porter la mention « DANGER POISON ».

PREMIERS SOINS:
Contact avec les yeux: Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.
Contact avec la peau ou les vêtements: Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.
Si avalé, appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

Prévenir immédiatement un vétérinaire lorsque l'empoisonnement d'un animal de compagnie ou d'élevage est suspecté.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES:
La vitamine K1, par injection intramusculaire ou sous-cutanée ou par ingestion orale, est conseillée comme remède curatif pour l'empoisonnement par un anticoagulant. La gravité du cas mesurée par l'établissement du temps de prothrombine prolongé (P.T.) déterminera la thérapie appropriée. La surveillance du temps de prothrombine indiquera si des traitements répétés s'imposent.

DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT: Ne pas jeter dans les lacs, rivières ou étangs.

ENTREPOSAGE: Conserver dans un endroit frais et sec, à l'écart des aliments destinés à la consommation humaine ou animale et des autres produits chimiques. Ranger la portion inutilisée du produit dans son contenant d'origine, dans un endroit sûr à l'abri des enfants et des animaux non ciblés.

ÉLIMINATION: Ne pas réutiliser le contenant vide. Jeter les appâts non utilisés ou avariés conformément aux exigences locales. Suiver la réglementation provinciale concernant le nettoyage du contenant avant son élimination. Rendre le contenant vide inutilisable. Éliminer le contenant conformément aux exigences provinciales. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

ÉLIMINATION DES RONGEURS: Jeter les rongeurs morts avec les ordures ménagères ou les enterrer.

AVIS À L'UTILISATEUR: Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.
□□

****

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

+))